

L'assemblée générale de la FNC aura lieu le mercredi 29 juin à Paris (FNSEA).

Flash Info

n°141 – 13 mai 2011 (1/1)

SECHERESSE 2011: LA FNSEA OBTIENT DU MINISTRE, L'AUTORISATION DE RECOLTER LES JACHERES

Face à la sècheresse qui sévit actuellement sur le territoire, la FNSEA et les Jeunes agriculteurs tentent de s'organiser pour aider les éleveurs.

Ainsi, le Président de la FNSEA a sollicité et obtenu du Ministre de l'Agriculture, le droit d'exploiter les jachères.

Une note du ministère précise que :

- les agriculteurs peuvent dès à présent valoriser par pâturage et fauchage les parcelles qu'ils ont déclarées en gel dans le cadre de leur dossier PAC 2011, même pendant la période d'interdiction de fauchage prévue par l'arrêté préfectoral BCAE (compris entre le 1^{er} mai et le 15 demande iuillet). Aucune dérogation individuelle n'est nécessaire pour l'agriculteur.
- la valorisation par pâturage ou le fauchage d'une parcelle en gel ne fera pas l'objet d'une réduction au titre de l'entretien des terres prévu par la BCAE dans le cadre de la conditionnalité.
- la surface déclarée en gel fixe ou en gel spécifique (i.e. la jachère faune sauvage, apicole ou floristique), bien qu'elle ait été valorisée par l'exploitant, pourra être comptabilisée dans la surface équivalent topographique (SET) pour atteindre le seuil minimal de 3% de la SAU au titre de la BCAE « maintien des particularités topographiques ».

Par ailleurs, les FDSEA et les JA au niveau départemental, mettront en place, dans les tous prochains jours, des actions de solidarité, visant à réguler et à moraliser le marché de la paille et du foin.

Il est donc essentiel et urgent de se rapprocher de la FDSEA ou des JA pour pouvoir bénéficier d'éventuelles actions de solidarité.